

L'ÉVOLUTION DE L'INTERMÉDIATION BANCAIRE (1950-1993)

Une analyse à partir des comptes de bilan et de résultats des banques AFB ¹

Le système bancaire français s'est profondément modifié au cours des dernières décennies. Les banques AFB, qui en constituent la principale composante, n'ont pas échappé à ces mutations. Cette étude propose une analyse en longue période, de 1950 à 1993, des banques AFB. Elle s'appuie très largement sur une base de données historiques, concernant l'activité métropolitaine des banques, constituée par les services de la Commission bancaire. Les comptes ont été retraités de manière à faire ressortir leur contenu économique ².

Après avoir situé les banques AFB dans le système bancaire (1), cette étude s'attache à analyser les déterminants de la production (2) et des coûts bancaires (3), les banques étant considérées comme des entreprises industrielles. L'une des spécificités des banques est d'être soumises à une tutelle publique forte, prenant notamment la forme d'une réglementation qui joue un rôle déterminant dans l'évolution de leur activité (4). Une dernière partie (5) analyse l'évolution contrastée de la rentabilité des banques AFB, marquée par une importante rupture au milieu des années quatre-vingt.

DOMINIQUE PLIHON ³

¹ Banques adhérant à l'Association française des banques (AFB) ; elles ont également été qualifiées de banques inscrites.

² Les données utilisées sont issues, pour l'essentiel, des rapports annuels de la Commission bancaire. Elles ont été retraitées par les services de la Commission bancaire et par l'auteur pour être rendues homogènes pendant l'ensemble de la période de l'étude. Ainsi, les situations sont calculées en moyenne lorsqu'elles sont rapprochées des comptes de résultat. Les opérations interbancaires sont généralement soldées et l'effet de l'inflation est pris en compte.

³ D. Plihon est professeur à l'Université Paris-Nord. Il était consultant à la Direction générale des Études de la Banque de France pendant la rédaction de cette étude. Les analyses présentées ici sont de la seule responsabilité de l'auteur. Celui-ci remercie J. Bozzi, M. Castel, C. Cordier, C. Cortet, O. Jaudoin et P.-Y. Thoraval ainsi que C. Consol, D. Perrut et D. Ploux pour leurs remarques et leur aide pour le traitement des données.

1. Les banques AFB dans le système bancaire

Le système bancaire français s'est articulé dans le passé autour de trois réseaux ou circuits principaux : les réseaux des banques AFB et des banques mutualistes ou coopératives et le circuit du Trésor avec le système des chèques postaux et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Tableau 1

ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DES GRANDS RÉSEAUX						
	<i>(en pourcentage)</i>					
	1950	1960	1970	1980	1985	1993
Collecte des liquidités						
– Banques AFB	43,4	36,0	36,5	36,9	24,7	26,5
– Banques mutualistes ou coopératives.....	7,0	9,8	18,7	24,2	20,8	17,6
– OPCVM monétaires.....					7,6	24,6
– Circuit du Trésor.....	47,2	53,2	43,6	38,0	39,2	27,5
. Groupe CDC et caisses d'épargne.....	23,5	26,5	27,0	29,6	30,0	20,7
. La Poste.....	8,5	9,2	7,6		4,3	3,5
. Trésor public (a).....	15,2	17,5	9,0	8,4	4,9	3,3
– Divers.....	2,4	1,0	1,2	0,9	7,7	3,8
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Distribution des crédits à l'économie (b)						
– Banques AFB	57,0	44,8	45,0	32,8	29,9	34,5
– Banques mutualistes ou coopératives.....	4,2	6,1	7,7	20,4	19,5	21,5
– Sociétés financières.....	0,0	0,4	1,1	8,6	11,6	12,8
– Institutions financières spécialisées (c).....	38,8	48,7	45,6	38,3	39,0	31,2
dont : Groupe CDC et caisses d'épargne.....				22,5	19,9	16,9
TOTAL.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(a) Dont comptes de particuliers auprès du Trésor et monnaies divisionnaires et liquidités du Crédit agricole mutuel centralisées au Trésor jusqu'en 1965						
(b) Données en termes de crédits financés, et non distribués, en 1950 et 1960						
(c) Dont CDC et Trésor.						
Sources : De 1950 à 1980 : d'après Burgard, « La banque en France » (1989), p. 53						
De 1985 à 1993 : calculs effectués d'après les « Statistiques monétaires et financières annuelles » de la Banque de France						

Au lendemain de la guerre, le système financier français est largement dominé par le réseau des banques AFB (ou inscrites) et par le circuit du Trésor public, comme le montre le tableau 1¹. Ces deux réseaux contrôlent alors, à parts pratiquement égales, 90 % de la collecte des liquidités et de la distribution des crédits dans l'économie française. Par la suite, le poids des banques AFB et du circuit du Trésor, mesuré par leurs parts de marché respectives, s'est progressivement érodé, avec la montée en puissance du réseau des banques mutualistes ou coopératives. Par ailleurs, à partir du milieu des années quatre-vingt, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) se sont développés rapidement, constituant un nouveau circuit de collecte des liquidités. Toutefois, les OPCVM étant largement contrôlés par les banques, ces dernières ont préservé *de facto* une relative stabilité de leurs parts de marché dans la collecte des liquidités au cours de la période récente.

Le nombre de banques AFB est demeuré relativement important, passant de 442 en 1946 à 425 en 1993, après être tombé — il est vrai — à 298 en 1968². La population des banques AFB est souvent répartie en trois groupes très différents :

¹ La répartition par réseaux proposée dans le tableau 1 doit être interprétée avec prudence, étant donné les ruptures de séries inévitables en longue période.

² Ces données sur l'évolution de l'effectif des banques AFB doivent être interprétées en prenant en compte le fort développement des sociétés financières, dont le nombre s'élevait à 1 007 en 1993. Les banques ont largement contribué au mouvement de création des sociétés financières (notamment dans les secteurs du crédit-bail et du crédit à la consommation) qu'elles contrôlent dans une large proportion.

– les « huit grandes » : la BNP, le Crédit lyonnais et la Société générale qui sont les « trois vieilles », le Crédit commercial de France, le Crédit du Nord et le Crédit industriel et commercial ; enfin les deux grandes banques d'affaires : Indosuez et Paribas ;

– les banques régionales et locales, dont le nombre a fortement diminué, allant de 236 en 1946 à 54 en 1993 ;

– en revanche, l'effectif des banques étrangères s'est très sensiblement accru, de 28 en 1946 à 120 en 1980, puis à 173 en 1993, ce qui illustre l'internationalisation de la place financière de Paris.

Même s'il est resté nombreux, le groupe des banques AFB a connu un processus continu de concentration duquel sont nées en particulier la BNP, Indosuez et Paribas. Les « huit grandes » contrôlent aujourd'hui directement ou indirectement les deux tiers de l'activité des banques AFB. Le mouvement de concentration de ces dernières a été amplifié par les deux vagues de nationalisations de 1945 et de 1983. En 1985, les banques nationalisées distribuaient 79 % des crédits clientèle et collectaient 86 % des dépôts bancaires des réseaux AFB.

2. Évolution de l'activité des banques AFB

La théorie économique contemporaine propose deux approches complémentaires du fonctionnement des banques.

L'*approche par la production* considère la banque comme une entreprise ordinaire et applique les concepts d'analyse utilisés pour le secteur industriel. Elle propose une analyse de l'activité bancaire en termes de fonctions de production et de fonction de coûts. L'accent est mis sur la logique « industrielle » des banques.

L'*approche par l'intermédiation* cherche d'avantage à faire ressortir la spécificité des banques par rapport aux institutions financières non bancaires et aux entreprises non financières. Cette analyse met l'accent sur la dimension financière de l'activité bancaire et puise ses instruments d'analyse dans la théorie monétaire et financière.

2.1. Mesures de la « production bancaire »

Le concept de production est difficile à cerner dans le cas des banques, comme l'a montré un groupe de travail du Conseil national du crédit (CNC, 1990). En effet, la production bancaire recouvre une gamme étendue de « produits » et de services dont certains sont liés et peu quantifiables. Il en est ainsi de la transformation des risques qui est une fonction centrale des banques.

La production peut être mesurée, en premier lieu, à partir de données physiques telles que le nombre de comptes gérés par les banques ; cette solution a le mérite de la simplicité, mais elle occulte certains aspects essentiels de l'activité des banques. Certaines études préfèrent retenir des indicateurs synthétiques intégrant mieux la dimension financière des banques. C'est alors la taille du bilan¹ ou de ses principaux éléments (crédits et dépôts) qui est retenue.

Deux autres évaluations de la production bancaire sont également utilisées. La première s'appuie sur la *comptabilité nationale* et calcule la production bancaire à partir du concept de « production imputée de services bancaires » (PISB)². La PISB donne une évaluation de la valeur ajoutée des institutions de crédit ; elle est mesurée par l'excédent des intérêts perçus sur les intérêts versés ; en fait, la PISB est une

¹ Un retraitement du bilan est nécessaire pour obtenir un indicateur pertinent de la production bancaire. Il convient, en particulier, de solder les opérations interbancaires.

² La comptabilité nationale propose une autre mesure de la production bancaire. Il s'agit de la « production de services divers » qui comptabilise l'ensemble des prestations facturées par les banques. Avec le développement des commissions et des revenus qui ne sont pas directement liés à l'intermédiation bancaire, cet indicateur est appelé à prendre de l'importance.

L'évolution de l'intermédiation bancaire (1950-1993)

mesure restrictive de la production bancaire car elle se limite à une notion trop étroite de marge d'intermédiation. La *comptabilité bancaire* propose une évaluation plus pertinente de la production bancaire avec le concept de produit net bancaire (PNB) qui est une marge globale sur capitaux engagés.

Au total, il nous semble que, pour une analyse des banques en longue période, le meilleur indicateur de la production est constitué par le PNB. C'est un concept voisin de la notion de marge globale généralement retenue pour calculer la production dans le secteur tertiaire. De plus, le PNB donne une évaluation proche de la valeur ajoutée, telle qu'elle est définie par les comptes nationaux.

Le tableau 2 présente une estimation de la croissance de la production bancaire de 1953 à 1993 d'après les quatre mesures de la production bancaire qui viennent d'être évoquées.

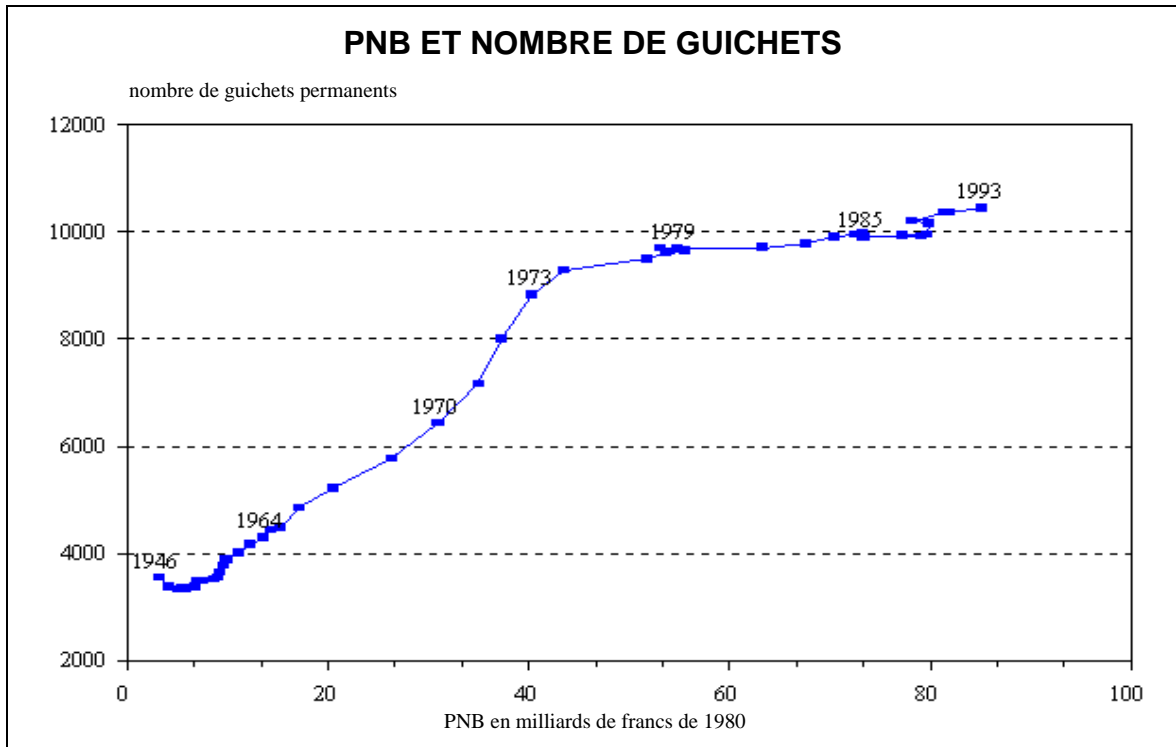
Tableau 2

DIFFÉRENTES MESURES DE LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION BANCAIRE							
<i>(en pourcentage)</i>							
	Niveau	Taux de croissance moyens annuels					Niveau
	1953	1954 à 1966	1967 à 1975	1976 à 1986	1987 à 1993	1954 à 1993	1993
1. Nombre de comptes des particuliers.....	4 360,0 (a)	5,5	10,1	4,0	1,6	5,5	36 634,0 (a)
2. Taille du bilan retraité en francs 1980.....	107,3 (b)	9,2	9,9	3,3	9,0	7,5	1 934,0 (b)
3. PISB (c) en francs 1980.....	11,9 (b)	6,7	11,7	5,6	-0,3	6,4	143,9 (b)
4. Produit net bancaire en francs 1980.....	6,3 (b)	7,1	14,1	4,2	1,7	6,7	85,2 (b)
PIB marchand en francs 1980.....	631,3 (b)	5,9	4,8	2,3	2,1	4,0	3 009,0 (b)
Taille du bilan moyen retraité (d)/PIB.....	17,0	3,1	4,9	0,1	6,8	3,4	64,3
(a) En milliers d'unités (b) En milliards de francs (c) PISB globale de l'ensemble des banques. Cela explique pourquoi, dans ce tableau, la PISB globale est supérieure au PNB qui ne concerne que les banques AFB. (d) Bilan corrigé des opérations interbancaires qui sont soldées et inscrites au passif comme ressource nette des banques. Le bilan moyen est calculé en prenant la valeur moyenne des encours pour les années (t - 1) et t.							
Source : Commission bancaire							

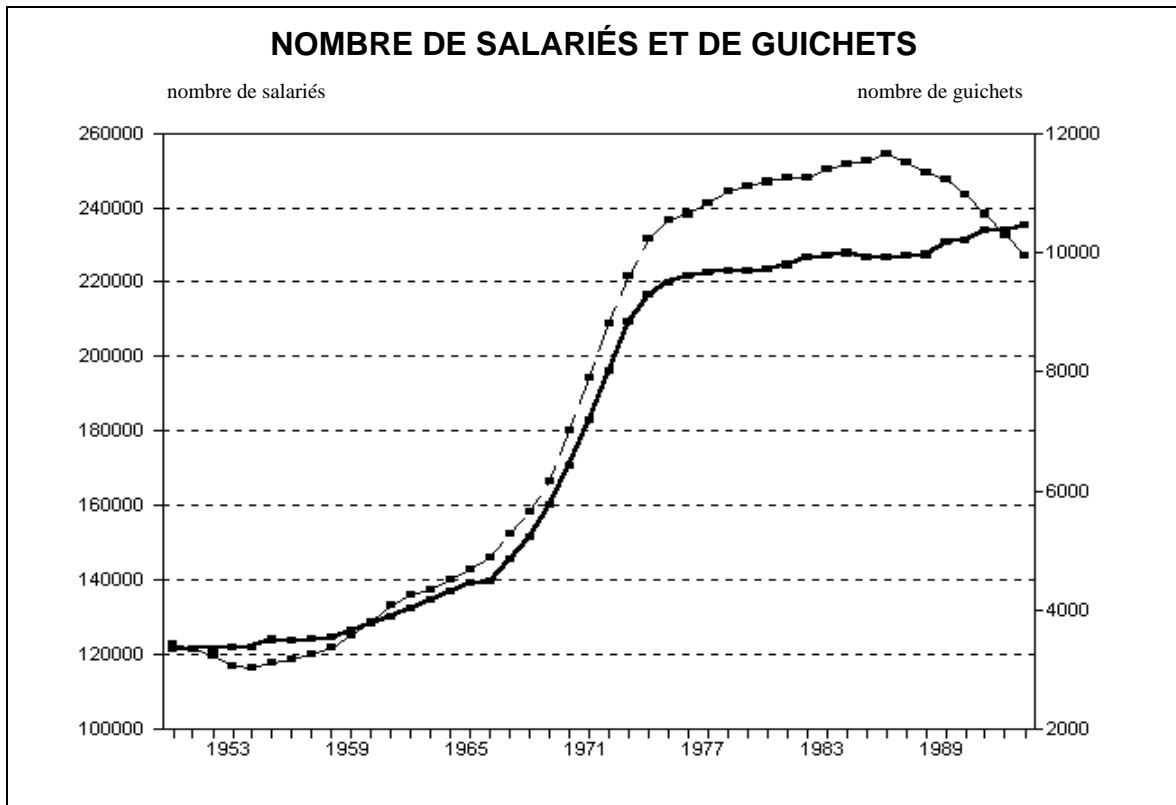
D'après les évaluations du tableau 2, l'accroissement de la production bancaire a été en permanence, de 1950 à 1993, beaucoup plus rapide que la croissance globale de l'économie à en juger par les rythmes respectifs de progression du produit intérieur brut (PIB) marchand (4 % par an), d'une part, et des différents indicateurs de la production bancaire (+ 6,4 % à + 7,5 %), d'autre part. C'est en particulier le cas de la PISB et du PNB qui sont, comme le PIB, des mesures de la valeur ajoutée. On constate également que la taille du bilan des banques AFB a progressé à un rythme beaucoup plus rapide que le PIB, de telle sorte que le ratio « bilan des banques AFB/PIB » — parfois utilisé pour mesurer l'intensité du processus de bancarisation — a continuellement augmenté au cours des décennies passées.

Il apparaît enfin que le rythme de progression de l'activité bancaire a été irrégulier, la croissance étant très rapide de 1967 à 1975 et s'essouffant de 1987 à 1993. Ces inflexions ont été largement dictées par les transformations qui ont affecté l'environnement économique et réglementaire des banques AFB, comme on le verra par la suite.

Graphique 1



Graphique 2



2.2. La « fonction de production » des banques AFB

On s'attache maintenant à expliquer l'évolution de l'activité des banques AFB selon une optique de fonction de production, c'est-à-dire à partir des facteurs de production en capital et en main-d'œuvre. Il apparaît que la dynamique de la production bancaire a connu deux grandes phases distinctes, la rupture se situant au milieu des années soixante-dix.

Au cours de la première phase, de 1950 à 1975, la croissance a été beaucoup plus rapide qu'au cours des deux décennies récentes, comme le montre le tableau 3. C'est la période de bancarisation intense de l'économie française ; les banques se développent selon un *modèle de croissance* « extensif », grâce à un effort soutenu d'investissement sous forme de création de guichets. Le graphique 1 illustre cette relation stable et quasiment linéaire, observée jusqu'en 1974, entre l'augmentation du nombre de guichets et la progression du PNB en francs constants. Pendant la même période, les effectifs salariés ont également rapidement augmenté dans les banques AFB. À ce sujet, le graphique 2 montre l'existence d'un lien très étroit entre la création de guichets et la progression des effectifs salariés. Ainsi, jusqu'en 1974, les banques AFB ont-elles fortement accru leur production, grâce à la mobilisation conjointe d'importantes ressources en capital fixe et en main-d'œuvre.

Tableau 3

LA CROISSANCE EXPLIQUÉE PAR LES FACTEURS DE PRODUCTION			
(en pourcentage)			
Taux de croissance moyens annuels	Croissance extensive 1954 à 1975	Croissance intensive 1976 à 1993	1954 à 1993
Nombre de guichets permanents.....	4,5	0,5	2,9
Effectifs salariés.....	3,8	-0,2	1,7
PNB en francs 1980.....	9,6	3,2	6,7
Taille du bilan retraité en francs 1980.....	9,5	5,5	3,4
PIB marchand en francs 1980.....	5,4	2,2	4,0

Sources : AFB – Commission bancaire

À partir du milieu des années soixante-dix, la croissance de l'activité des banques AFB change de régime : celles-ci optent alors pour un *modèle de croissance* « intensif », fondé essentiellement sur la recherche de gains de productivité par la mise à profit des progrès de l'informatique. Le développement de l'activité bancaire est fortement ralenti : entre les années 1953 et 1975 et les années 1976 et 1993, le taux annuel moyen de croissance de la production bancaire, mesuré par la progression du PNB en francs constants, est divisé par trois ; le taux d'accroissement de la taille du bilan en francs constants est pratiquement deux fois plus faible, comme l'illustre le tableau 3.

Pendant cette deuxième phase (de 1976 à 1993), l'augmentation annuelle du nombre de guichets n'est plus que de + 0,5 %, tandis que les effectifs salariés diminuent en moyenne de 0,2 % par an. En revanche, les dépenses d'investissement informatique génératrices de gains de productivité se développent rapidement.

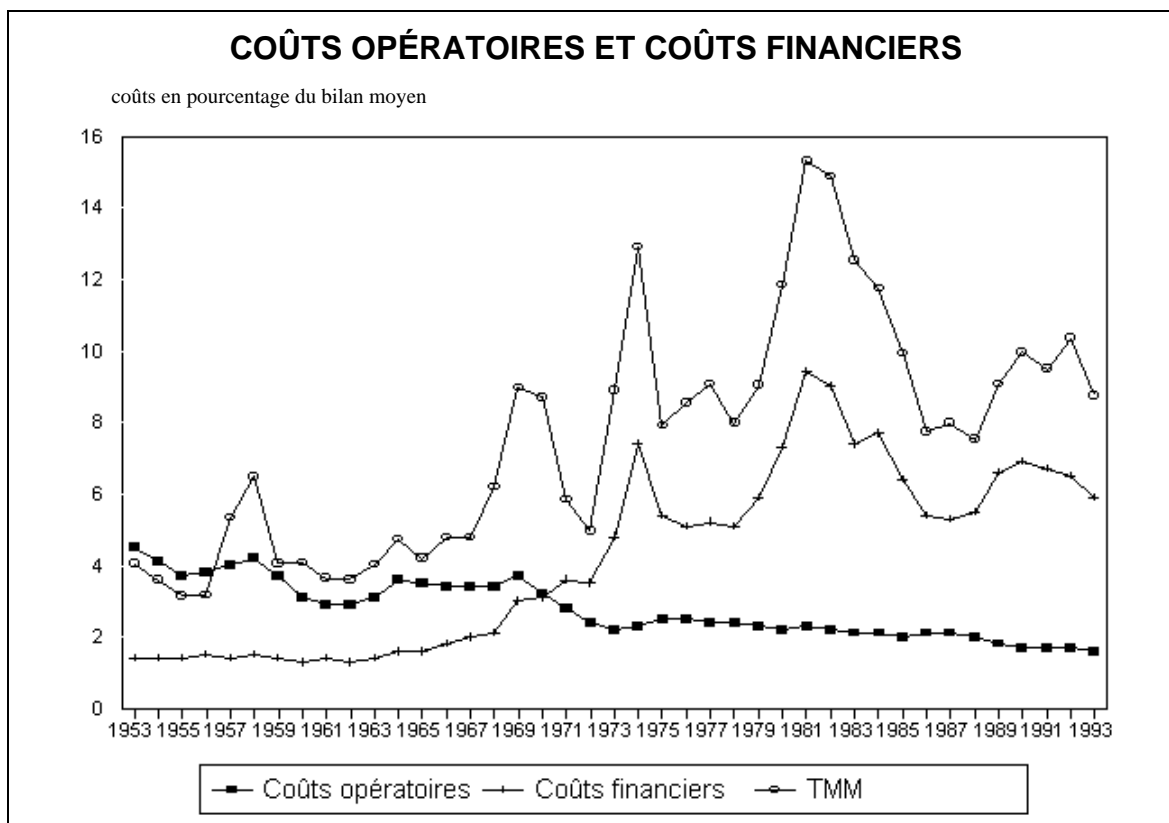
Ce changement de régime de l'activité bancaire a deux séries de causes. Tout d'abord, il est vraisemblable que cette étape correspond à un phénomène de maturité du système bancaire français, l'économie française ayant atteint un niveau de bancarisation cohérent avec le stade de son développement économique. Il y a, en second lieu, la chute brutale de la croissance de l'économie française enregistrée au milieu des années soixante-dix (Dubois, 1980). Comme l'indique le tableau 3, le taux de croissance du PIB a fortement baissé à partir de 1975, à la suite de l'ajustement consécutif au choc pétrolier.

3. Évolution des coûts opératoires des banques AFB

Les banques doivent faire face à deux catégories de coûts, opératoires et financiers. Les coûts opératoires, ou frais généraux, comprennent les frais de personnel, les charges d'exploitation, les amortissements et les impôts d'exploitation. Les coûts financiers correspondent à la rémunération du passif bancaire, y compris les fonds propres.

L'évolution de ces deux catégories de coûts a été très différenciée depuis le début des années cinquante. Exprimés en pourcentage du bilan moyen, les coûts opératoires ont eu tendance à décroître, comme l'illustre le graphique 3. À l'inverse les coûts financiers, qui étaient inférieurs aux coûts opératoires jusqu'en 1963, ont ensuite fortement progressé, passant de 1,7 % à 5,9 % du bilan de 1953 à 1993. Cette hausse du poids des coûts financiers s'explique en partie par la montée des taux directeurs (ce que suggère l'évolution du taux du marché monétaire sur le graphique 3), ainsi que par l'augmentation de la part des ressources aux conditions du marché ; ce dernier phénomène sera analysé plus loin.

Graphique 3



L'évolution des coûts opératoires donne des renseignements précieux sur le fonctionnement et la gestion des banques AFB. On constate ainsi que la structure de ces coûts a subi une profonde transformation qui reflète largement l'évolution de leur activité.

Tableau 4

STRUCTURE DES COÛTS ET DES SOLDES DE GESTION						
<i>(en pourcentage du produit net bancaire)</i>						
	1946	1955	1965	1975	1985	1993
A. Marge d'intermédiation.....	70,8	71,5	79,2	81,0	85,0	51,9
B. Produits divers (a).....	29,2	28,5	20,8	19,0	15,0	48,1
C. Produit net bancaire (PNB) : A + B.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
D. Charges de personnel.....	73,8	65,2	59,5	47,7	46,5	44,3
E. Charges générales d'exploitation.....	13,9	14,2	20,5	16,2	18,2	21,8
F. Charges d'exploitation : D + E.....	87,6	79,4	80,0	63,9	64,7	66,1
G. Impôts et taxes.....	6,4	6,4	11,6	6,9	3,3	3,0
H. Revenu brut d'exploitation : C - (D + E + G).....	5,9	12,9	8,3	29,2	32,0	30,9
I. Amortissements.....	2,0	4,0	4,1	3,2	3,2	4,3
J. Coûts opératoires totaux : D + E + G + I.....	96,9	92,0	95,7	75,9	70,6	73,4
K. Provisions nettes.....	3,5	7,8	6,5	11,0	19,3	40,1
L. Produits exceptionnels.....	2,5	10,7	9,7	1,9	1,2	5,0
M. Impôts sur les sociétés.....	3,0	4,3	3,2	5,9	4,3	1,1
N. Résultat net : H + L - (I + K).....	0,0	8,7	4,2	11,1	6,4	-9,6
(a) Le poids important des produits divers en 1946 et en 1953 correspond aux revenus des bons du Trésor, ces titres constituant alors des emplois obligés pour les banques (planchers d'effets publics). Le poids très élevé des produits divers en 1993 s'explique par le caractère exceptionnellement favorable de cette année, en ce qui concerne les produits de marché.						
Source : Commission bancaire						

Plusieurs tendances lourdes se dégagent de l'évolution des coûts opératoires en longue période. En premier lieu, leur poids global dans le PNB a fortement baissé, passant de 96,9 % à 73,4 % de 1946 à 1993. En second lieu, il apparaît que cette décade est due pour l'essentiel aux charges de personnel dont le poids est passé de 73,8 % à 44,3 % du PNB pendant cette période. On note également une tendance à la diminution du poids des impôts d'exploitation. En revanche, la part relative des charges générales d'exploitation est orientée à la hausse, ce qui correspond à la hausse des frais supportés par les banques pour leur modernisation (dépenses informatiques notamment¹). La montée des charges d'exploitation doit être reliée à la baisse des charges de personnel : ce sont, en effet, les dépenses de modernisation et d'informatisation qui ont permis les gains de productivité à l'origine des économies de main-d'œuvre.

Les charges d'exploitation semblent avoir connu des évolutions voisines dans le système bancaire français, dans son ensemble, ainsi que dans les systèmes bancaires étrangers, si l'on en croit les statistiques collectées par l'OCDE depuis 1980 et présentées dans le tableau 5 ci-après.

¹ À titre d'illustration, d'après les estimations de la Commission bancaire, portant sur le budget informatique des banques AFB, 12 % du PNB était consacré au budget informatique en 1988, ce budget comprenant des frais de personnel, d'équipement et de logiciel.

Tableau 5

STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Comparaison internationale (a)				
<i>(en pourcentage du PNB)</i>				
	1980	1985	1990	1993
États-Unis				
Charges d'exploitation.....	66,5	66,3	67,3	63,6
– dont charges de personnel.....	35,2	32,3	30,1	26,5
– autres charges.....	31,3	34,0	37,2	37,1
Japon				
Charges d'exploitation.....	76,8	69,0	67,5	74,8
– dont charges de personnel.....	46,8	39,4	35,9	39,4
– autres charges.....	30,0	29,6	31,6	35,4
Allemagne				
Charges d'exploitation.....	74,8	62,9	63,7	61,1
– dont charges de personnel.....	52,2	41,6	40,6	37,9
– autres charges.....	22,6	21,3	23,1	23,2
Royaume-Uni				
Charges d'exploitation.....	nd	65,4	65,9	62,7
– dont charges de personnel.....		39,1	37,5	34,6
– autres charges.....		26,3	28,4	28,1
France				
Charges d'exploitation.....	67,4	70,0	68,3	69,3
– dont charges de personnel.....	45,9	45,2	41,2	39,3
– autres charges.....	21,5	24,8	27,1	30,0
(a) Ensemble des banques commerciales (banques AFB + réseau mutualiste pour la France)				
nd : non disponible				
Source : OCDE				

En effet, il apparaît que le poids des charges de personnel diminue partout depuis 1980, mais que la part des autres charges d'exploitation est également orientée à la hausse pour les mêmes raisons que chez les banques AFB. Une comparaison des tableaux 5 et 6 suggère, enfin, que le poids des charges de personnel semble être sensiblement plus élevé pour les banques AFB que dans le reste du système bancaire français¹ et que chez nos principaux concurrents étrangers. Toutefois, en fin de période, les écarts entre systèmes bancaires tendent à se resserrer.

3.1. La productivité du travail s'est fortement améliorée

Les charges de personnel constituent le principal coût opératoire des banques. Leur évolution est donc déterminante. Celle-ci dépend, en première analyse, du coût unitaire (par salarié) du travail, mesuré par le ratio « charges de personnel/effectifs », d'une part, et des effectifs salariés, d'autre part. Il apparaît sur le tableau 6 que, de 1953 à 1993, la croissance annuelle moyenne des charges salariales s'est élevée à 5,7 %, se décomposant en + 4,0 % de progression des coûts salariaux unitaires (en francs constants) et + 1,7 % d'augmentation des effectifs.

¹ Les données de l'OCDE portent sur les banques commerciales et donnent donc, pour la France, une image de l'ensemble du système bancaire.

Tableau 6

DÉTERMINANTS DES CHARGES DE PERSONNEL							
	1953	1953 à 1966 (a)	1967 à 1975 (a)	1976 à 1986 (a)	1987 à 1993 (a)	1953 à 1993 (a)	1993
A. Effectifs salariés.....	117 000	1,7	5,5	0,7	-1,8	1,7	226 847
B. Coût moyen du travail par salarié en francs 1980 (b).....	34 804	4,7	5,4	2,6	3,3	4,0	166 424
C. Charges de personnel en francs 1980 : A x B.....	4,1 (c)	6,5	11,3	3,3	1,5	5,7	36,7 (c)
(a) Taux de croissance moyens annuels en pourcentage							
(b) Charges de personnel en francs 1980/effectifs salariés – Unité : francs de 1980 par salarié							
(c) En milliards de francs de 1980.							

Comme on l'a vu (tableau 3), l'emploi salarié dans les banques AFB a progressé à un rythme beaucoup moins rapide que l'activité bancaire, quelle que soit la mesure retenue pour cette dernière. En particulier, au cours des années 1987 à 1993, les effectifs ont baissé (pour la première fois), tandis que l'implantation de nouveaux guichets s'est poursuivie et que les banques ont continué à développer leur activité. Il en est résulté une progression importante de la productivité moyenne du travail, définie comme le rapport production/effectifs.

Tableau 7

PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE					
Taux de croissance moyens annuels					
	<i>(en pourcentage)</i>				
	1953 à 1966	1967 à 1975	1976 à 1986	1987 à 1993	1953 à 1993
Productivité (comptes bancaires) (a).....	3,6	4,1	3,3	3,3	3,6
Productivité (bilan) (b).....	7,5	4,1	2,6	10,8	5,8
Productivité (PNB) (c).....	5,2	8,1	3,6	3,4	5,0
Productivité (PISB) (d).....	4,9	5,9	4,9	1,4	4,7
Productivité de l'ensemble de l'économie (e).....	4,1	3,2	2,0	1,5	2,9
(a) Nombre de comptes dans les banques AFB/effectifs dans les banques AFB					
(b) Bilan moyen retraité (hors opérations interbancaires) en francs 1980/effectifs salariés dans les banques AFB					
(c) Produit net bancaire des services bancaires en francs 1980/effectifs salariés dans les banques AFB					
(d) Produit imputé aux services bancaires en 1980/effectifs salariés. Il s'agit d'un indicateur de productivité concernant l'ensemble des banques.					
(e) PIB en francs 1980/effectifs salariés totaux					

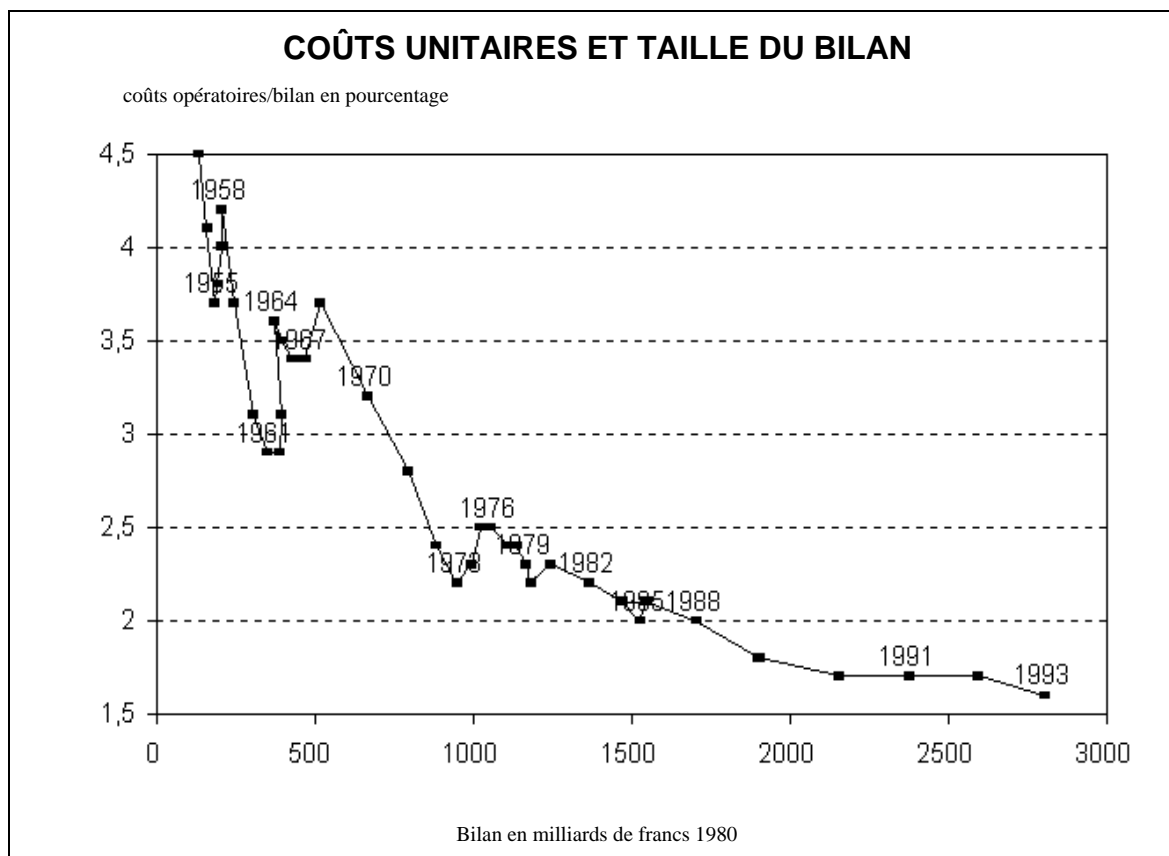
Le tableau 7 présente les gains de productivité du travail calculés à partir des quatre mesures de la production présentées précédemment (tableau 2). À titre de comparaison, on a calculé la productivité globale de l'économie, mesurée par le rapport « PIB/effectifs salariés totaux ». Quel que soit l'indicateur retenu, il apparaît que les banques ont effectivement réalisé de forts gains de productivité au cours des quatre dernières décennies. Bien que la comparaison entre des indicateurs de productivité différents soit délicate, et qu'il faille donc rester prudent, il semble que la productivité apparente du travail ait progressé plus rapidement dans les banques AFB que dans l'ensemble de l'économie. Un écart de productivité se serait également creusé par rapport à l'ensemble du système bancaire, si l'on en croit l'indicateur global calculé avec la PISB.

Tableau 8

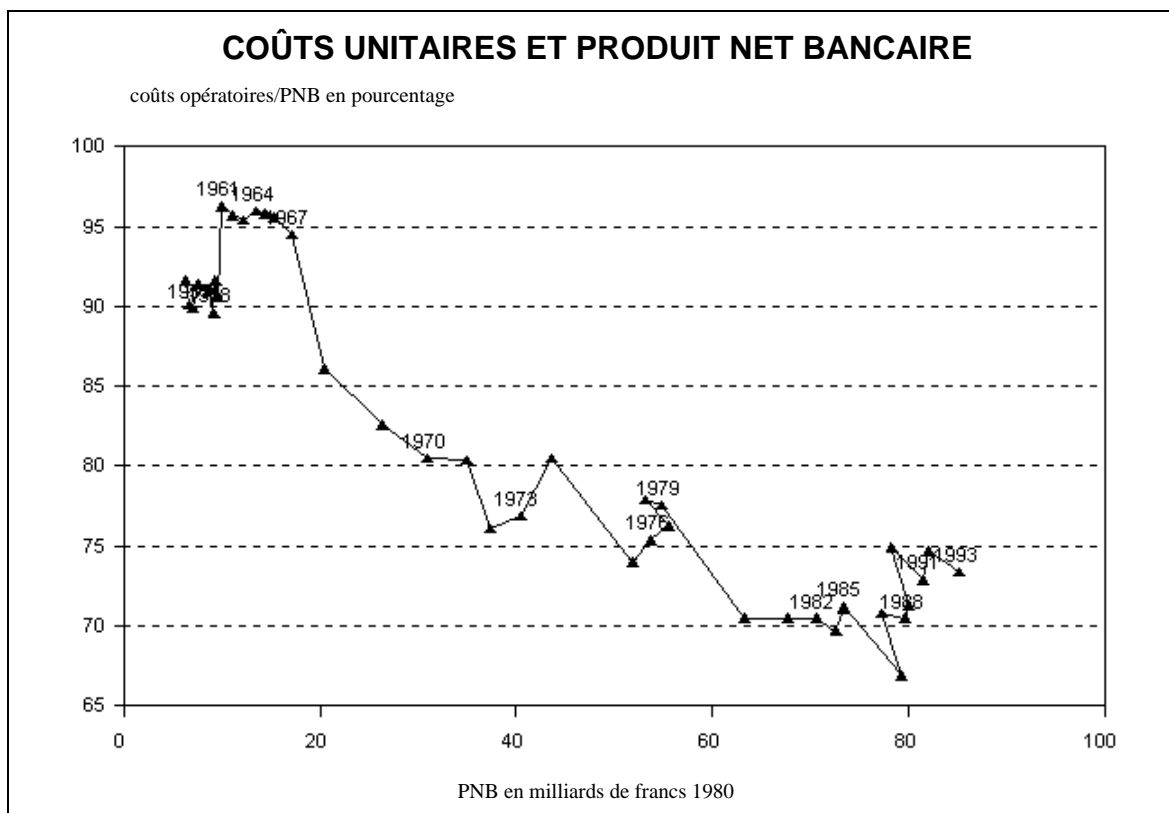
COÛT UNITAIRE ET PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL							
Niveaux des variables et taux de croissance moyens annuels en pourcentage	1953	Phase 1 1953 à 1966 (a)	Phase 2 1967 à 1975 (a)	Phase 3 1976 à 1986 (a)	Phase 4 1987 à 1993 (a)	1953 à 1993 (a)	1993
A. Coût unitaire du travail en francs 1980 (b).....	34 804	4,7	5,4	2,6	3,3	4,0	166 424
B. Productivité du travail (c).....	54 000	5,2	8,1	3,6	3,4	5,0	375 000
Charges de personnel/PNB : A/B (d)..	64,7	-0,6	-2,5	-0,9	-0,2	-1,0	44,3
(a) Taux de croissance moyens annuels en pourcentage							
(b) Charges de personnel en francs 1980/effectifs salariés – Unité : francs par salarié							
(c) PNB en francs 1980/effectifs salariés – Unité : francs par salarié							
(d) En pourcentage du PNB							

La hausse du coût unitaire de la main-d'œuvre, mesuré en francs constants par le ratio « frais de personnel/effectifs salariés », a été largement compensée par les gains de productivité du travail, évalués en francs constants par le rapport « PNB/effectifs salariés » (tableau 8). De 1953 à 1993, les coûts unitaires du travail et la productivité du travail ont progressé à des taux de croissance moyens annuels de 4 % et de 5 % respectivement, en unités monétaires constantes. Grâce à cet écart de 1 % par an entre le coût unitaire et la productivité du travail, les charges de personnel sont passées de 64,7 % à 44,3 % du PNB pendant la même période.

Graphique 4



Graphique 5



3.2. Les banques AFB ont réalisé d'importantes économies d'échelle

Étant donné l'ampleur des investissements en capital fixe effectués par les banques AFB pour constituer leur important réseau, on doit s'attendre à l'existence d'économies d'échelle dans la fonction de coût des banques. C'est-à-dire que l'augmentation de l'échelle de la production bancaire devrait aller de pair avec une baisse des coûts unitaires (moyens) de production, les coûts fixes étant étalés sur une production croissante¹. La question des économies d'échelle dans le secteur bancaire a donné lieu à une abondante littérature. La majorité des travaux, notamment au sujet des banques françaises, conclut à l'existence d'économie d'échelle en utilisant des méthodologies diverses (par exemple Dietsch, 1990 et Sassenou, 1992)².

Nos calculs confirment que les banques AFB ont effectivement réalisé des économies d'échelle significatives depuis le début des années cinquante, si l'on en juge par les graphiques 4 et 5 : on peut, en effet, y constater que les coûts opératoires unitaires tendent à baisser sensiblement à mesure que s'accroît la production bancaire ; cette dernière est mesurée ici par la taille du bilan et par le PNB, ces deux grandeurs étant évaluées en francs constants³.

On note cependant que, lorsque la production bancaire est mesurée par le PNB, les économies d'échelle ne sont perceptibles qu'entre 1967 et 1986, ce qui correspond à la période de développement rapide des banques (graphique 5). Après 1986, un phénomène de déséconomie d'échelle semble se

¹ Les coûts unitaires ou moyens correspondent aux coûts par unité produite, c'est-à-dire au ratio coûts opératoires/production.

² Certaines de ces études mesurent également les économies d'échelle en raisonnant sur les coûts totaux (coûts opératoires et coûts financiers). L'hypothèse d'économies d'échelle est généralement acceptée sur les seuls coûts opératoires et rejetée pour les coûts totaux. À notre avis, le calcul des économies d'échelle sur les coûts totaux n'a pas de sens dans la mesure où les coûts financiers obéissent à une logique complètement différente des coûts opératoires.

³ Une étude menée sur les banques AFB sur les années 1950-1971 par L. et V. Lévy-Garboua avait déjà conclu à l'existence d'économies d'échelle.

manifester : les coûts opératoires augmentent plus vite que le PNB dont la progression est ralentie pour des raisons qui seront évoquées plus loin.

Ce dernier résultat peut s'expliquer par la décélération de la croissance du PNB qui tombe à 1,7 % par an en francs constants de 1987 à 1993. Mais cette remontée de la courbe des coûts moyens peut également être interprétée comme l'indice d'une situation de surcapacité des banques AFB en fin de période.

4. Transformation des structures de bilan

L'analyse menée dans les paragraphes précédents a mis en avant la « logique industrielle » des banques AFB. Les banques se comportent, en effet, de plus en plus comme des entreprises industrielles sous la pression concurrentielle. Mais d'un autre côté, les banques ne sont pas des entreprises ordinaires. Celles-ci ont une spécificité qui provient de leur rôle stratégique dans l'économie, en tant que gestionnaire du système de paiements et de financements. La contrepartie de cette place particulière des banques est leur mise sous tutelle publique.

4.1. Rôle déterminant de la réglementation sur le fonctionnement des banques

De fait, le fonctionnement des banques est assez largement conditionné par les politiques publiques. Ces dernières affectent directement les banques au travers des instruments de la politique monétaire (taux d'intérêt, coefficients de réserve) et par la réglementation bancaire. Parmi les entreprises, les banques ont toujours été celles qui sont les plus contrôlées et réglementées. L'importance de la réglementation publique dans l'activité bancaire s'explique par la situation particulière des banques dans l'économie.

D'abord, parce que le pouvoir de création monétaire confère aux institutions qui le possèdent un poids dans l'échange qui peut contrarier le jeu des mécanismes de marché. Dans la mesure où elles ont la possibilité de faire reconnaître leurs dettes comme instruments de règlement, les banques ont une capacité d'action pratiquement illimitée sur l'allocation des ressources. Si celle-ci n'est pas contrôlée et réglementée, l'expansion du système bancaire risque d'aboutir à une concentration du pouvoir économique. D'autant que les banques bénéficient d'économies d'échelle, comme on l'a vu.

En second lieu, l'activité bancaire est source d'externalités. Les banques gèrent les systèmes de paiement qui sont un « bien public ». De même, l'épargne populaire dont les banques assurent la gestion peut être considérée comme un bien public dans la mesure où l'État doit en assurer la protection. La transformation des risques effectuée par les banques met celles-ci en situation d'instabilité potentielle. Il en résulte un risque systémique qui nécessite une régulation publique.

La nature de la tutelle publique, et en particulier de l'environnement réglementaire des banques, s'est profondément modifiée au cours des cinquante dernières années. Ces transformations se sont déroulées en trois grandes étapes.

4.2. Les trois grandes réformes de la réglementation bancaire

– 1944-1945 : à la Libération, les pouvoirs publics procèdent à une réforme des structures financières dont l'objectif est de contrôler les milieux bancaires et financiers (Patat, Lutfalla, 1986) et d'amener ceux-ci à orienter leurs financements dans un sens conforme aux objectifs de la politique économique définis dans les premiers plans. La nationalisation de la Banque de France et des quatre grandes banques de dépôt¹, la création du Conseil national du crédit présidé par le ministre des Finances s'inscrivent dans ce renforcement de la tutelle de l'État sur les banques.

¹ Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, Comptoir national d'escompte de Paris ; la fusion de ces deux dernières banques donnera naissance à la BNP actuelle.

– 1966-1967 : *les pouvoirs publics assouplissent le cadre réglementaire qui régit l'activité bancaire*. L'objectif est alors de favoriser l'expansion des banques. La distinction entre les banques de dépôts et les banques d'affaires est abolie par des décrets de 1966 et 1967, ce qui favorise l'essor de la banque universelle. Le Conseil national du crédit décide en 1967 de rendre totalement libre l'ouverture des guichets, soumise depuis 1945 à une autorisation préalable. L'interdiction de rémunération des dépôts à vue est instituée avec, pour contrepartie, le maintien de la gratuité des chèques et, pour encourager la concurrence bancaire, les planchers sur taux débiteurs sont supprimés.

– 1984 à 1989 : *c'est le processus de déréglementation et de libéralisation financière* qui marque une nouvelle rupture dans l'environnement des banques. La législation bancaire est modernisée par la loi de janvier 1984 qui s'applique à l'ensemble des établissements de crédit. De nouveaux produits bancaires sont créés à l'initiative des autorités monétaires (certificats de dépôt en 1985). L'encadrement du crédit est définitivement aboli en 1987 ; le contrôle des changes est suspendu en 1990.

4.3. Les trois phases de l'intermédiation bancaire

L'évolution subie par les structures de bilan — retracée par le tableau 9 — illustre les transformations profondes enregistrées par l'activité des banques AFB au cours des cinq dernières décennies. Le rôle de la tutelle publique a été déterminant dans ce processus. En effet, l'intermédiation bancaire a connu trois périodes distinctes qui sont délimitées par les réformes réglementaires.

– 1946 à 1965 : le circuit du Trésor

Les financements publics jouent un rôle prépondérant pendant cette période de reconstruction de l'économie française dévastée par la guerre. Les banques « nourrissent » dans leurs avoirs une quantité importante de titres publics, étant astreintes à respecter des « planchers d'effets publics ». Les titres de la dette publique représentent près de la moitié des emplois bancaires en 1946 ; leur part diminue fortement par la suite. Mais le poids du circuit du Trésor s'estompe progressivement ; les crédits bancaires prennent la place des titres publics et augmentent fortement, passant de 50 % à 90 % des emplois bancaires de 1946 à 1965.

Au passif, la proportion des dépôts diminue, passant de 87,6 % à 71,8 % de 1946 à 1965, notamment sous l'effet de la concurrence du circuit du Trésor (chèques postaux). En contrepartie, le refinancement auprès de la Banque de France augmente, l'endettement des banques de second rang auprès de la Banque centrale devenant une caractéristique structurelle du système bancaire français.

– 1965 à 1980 : l'intermédiation bancaire en pleine expansion

L'assouplissement du cadre réglementaire favorise l'essor des banques universelles et se traduit par un mouvement intense de bancarisation. C'est l'âge d'or de l'économie d'endettement. À l'actif, les crédits bancaires ont un poids écrasant (de 80 % à 90 %), tandis que la part des titres est devenue plus faible, passant de 8,0 % en 1965 à 1,6 % en 1970, pour remonter à 5,0 % en 1980.

La structure des ressources bancaires demeure relativement stable, les dépôts représentant environ 70 % du passif, le besoin de financement étant satisfait, pour l'essentiel, par le refinancement quasi automatique de la Banque de France.

Tableau 9

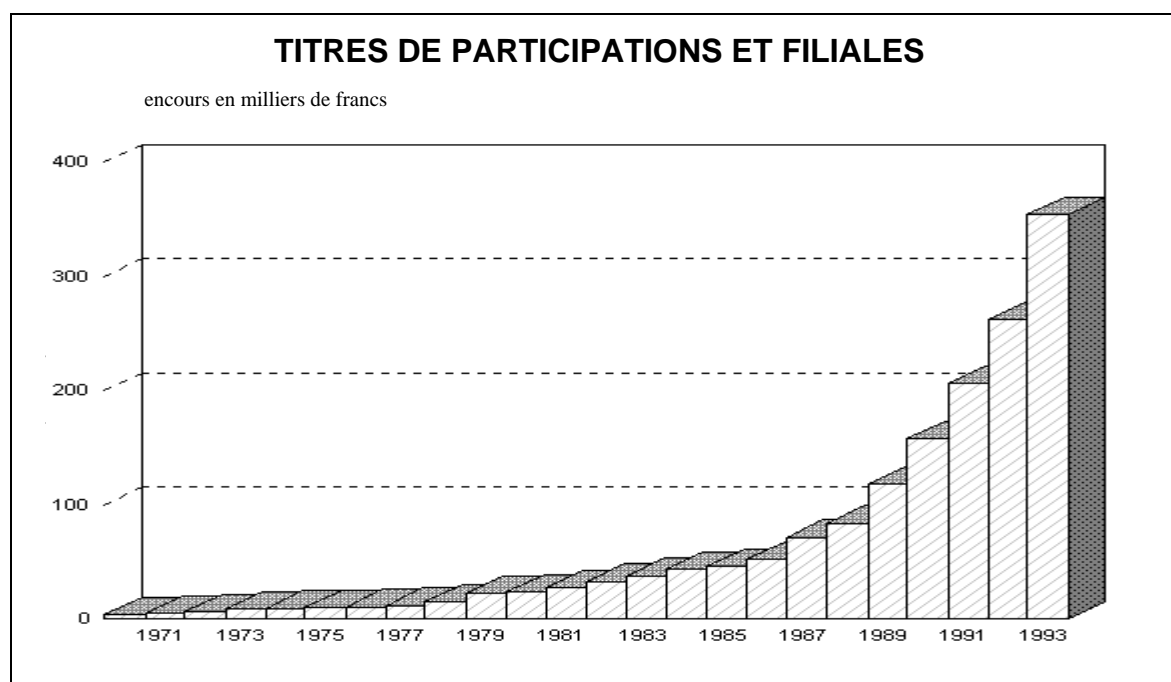
STRUCTURE DU BILAN										
<i>(en pourcentage)</i>										
	1946	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1993
ACTIF										
Crédits à la clientèle.....	49,6	75,0	79,0	83,2	88,9	80,4	78,5	84,2	79,0	54,9
Titres.....	49,2	23,8	19,7	15,1	8,4	1,6	2,7	4,8	12,4	22,6
dont : titres publics.....	(47,2)	(22,8)	(18,5)	(13,4)	(7,1)	(0,6)	(0,9)	(2,4)	(6,5)	(2,9)
Valeurs immobilisées.....	1,3	1,2	1,4	1,7	2,7	3,6	7,6	8,6	4,1	9,6
Divers.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,5	11,2	2,4	4,5	12,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PASSIF										
Banques et trésorerie (a)...	-0,9	4,1	18,9	26,2	15,8	33,0	20,6	13,5	17,1	0,8
Dépôts de la clientèle.....	87,6	83,9	70,9	63,3	71,8	61,1	71,3	72,7	56,6	35,5
Obligations et dettes subordonnées	0,0	0,0	0,1	0,2	0,6	0,6	2,8	5,2	17,5	16,5
Autres titres négociables (b)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,6	0,8	3,0	40,4
Divers.....	9,4	9,1	6,7	6,7	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres (c).....	3,9	2,8	3,4	3,6	4,5	4,4	4,6	7,7	5,8	6,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Opérations interbancaires. Ces opérations sont soldées, ce qui est cohérent avec la représentation «économique» du bilan qui est recherchée ici. La position nette ainsi obtenue est inscrite au passif dans la mesure où elle fait apparaître une situation débitrice des banques AFB (sauf en début de période).

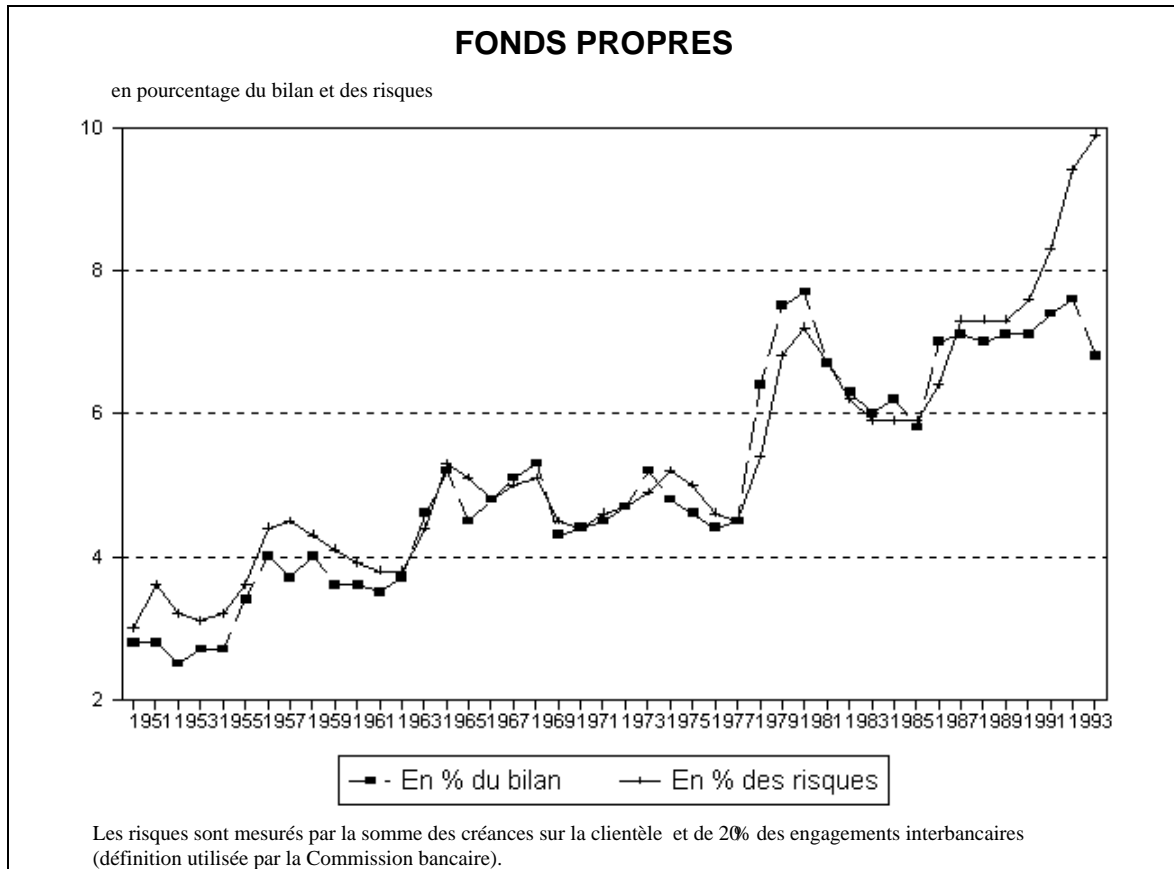
(b) Certificats de dépôt et bons à moyens terme négociables

(c) Capital + réserves + report à nouveau

Graphique 6



Graphique 7



– 1980 à 1993 : désintermédiation et marchandisation

La déréglementation favorise la montée en puissance de la finance directe et entraîne un processus de marchandisation des bilans bancaires. À l'actif, la part du crédit baisse fortement, de 84,9 % en 1980 à 54,9 % en 1993. Les emplois bancaires se diversifient à nouveau en faveur des titres dont le poids passe de 4,8 % à 22,6 % de 1980 à 1993. La part des titres publics reste prépondérante jusqu'en 1985, puis diminue sensiblement au profit des titres privés par la suite. Les valeurs immobilisées ont également un poids croissant ; cette évolution reflète deux phénomènes distincts : d'une part, le développement du crédit-bail qui répond au besoin des entreprises de diversifier le financement de leurs investissements ; d'autre part, l'accroissement des titres de filiales et de participations — bancaires et non bancaires — qui met en évidence un mouvement de croissance externe des banques. Ce mouvement s'est accéléré à la fin des années quatre-vingt, comme l'illustre le graphique 6. Il doit être relié à la restructuration de l'industrie bancaire induite par la mise en place en 1990 du marché unique des capitaux dans l'Union européenne.

Au passif, le processus de titrisation est également très important. Les ressources traditionnelles des banques — le refinancement et les dépôts — diminuent rapidement, passant de 87,2 % à 36,3 % du bilan de 1980 à 1993. Elles sont progressivement supplantées par les obligations et les titres négociables sur le marché monétaire (les certificats de dépôt) qui représentent plus de la moitié (56 %) des engagements bancaires en 1993. On note également que les fonds propres se sont développés par rapport à la période précédente, ce qui est en partie la conséquence de la mise en place des ratios prudentiels de solvabilité (graphique 7).

Tableau 10

LE HORS BILAN DES BANQUES AFB						
<i>(en pourcentage du bilan)</i>						
Encours notionnels	1950	1960	1970	1978	1987	1993
Engagements de garantie donnés.....	17,0	12,9	13,4	16,1	18,7	15,9
Ouverture de crédits confirmés.....	7,4	4,3	4,5	12,2	18,4	13,6
Devises à recevoir.....	nd	nd	nd	20,4	58,9	118,7
Devises à livrer.....	nd	nd	nd	20,4	59,2	124,2
Opérations sur instruments financiers à terme et optionnels.....					38,1	536,9
nd : non disponible						
Source : Commission bancaire						

Le développement rapide des opérations de hors bilan est une autre caractéristique importante de la période récente ¹. Les opérations traditionnelles de hors bilan se sont développées au même rythme que le bilan. En revanche, l'encours des opérations à terme sur devises et, surtout, des opérations sur instruments financiers à terme et optionnels, dont l'encours notionnel est cinq fois supérieur à la taille du bilan, ont littéralement explosé depuis quelques années (tableau 10).

5. La rentabilité des banques AFB : une évolution contrastée

La rentabilité des banques est généralement mesurée par les trois principaux soldes de résultat qui ont été rapportés ici au bilan total retraité ² : le produit net bancaire (PNB), le résultat brut d'exploitation (RBE) et le revenu net (RN). D'après l'évolution de ces ratios, telle qu'elle est retracée sur le graphique 8, la rentabilité bancaire a connu trois phases distinctes.

– *Du début des années 1950 jusqu'en 1966*, la rentabilité bancaire tend à baisser ; ce qui s'explique largement par le niveau élevé des coûts opératoires (voir le tableau 4 à ce sujet).

– *De 1967 à 1986*, la rentabilité bancaire bénéficie d'une amélioration tendancielle, comme l'indique la pente positive des courbes de rendement. Deux facteurs ont particulièrement contribué à cette évolution favorable : d'une part, les gains en efficacité des banques qui sont parvenues à réduire progressivement le poids de leurs coûts opératoires ; d'autre part, le contexte peu concurrentiel dans lequel les banques ont développé leur activité, ce qui a permis la réalisation de marges importantes.

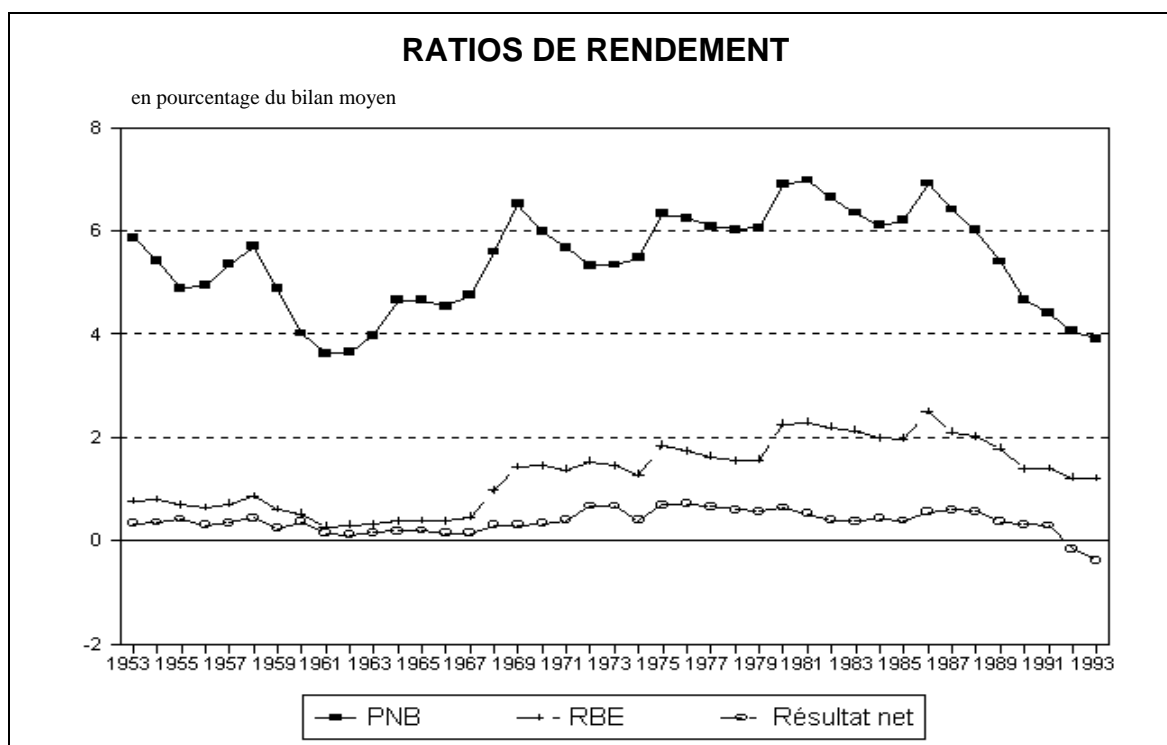
– *De 1987 à 1993*, la rentabilité s'est sensiblement dégradée ; en 1992 et 1993, le résultat net des banques AFB est devenu négatif, ce qui n'avait pas été observé depuis de nombreuses années. Cette dégradation récente de la rentabilité bancaire a été enregistrée dans la plupart des systèmes bancaires, comme on peut le constater ci-après ³.

¹ Les données de hors bilan retracées dans le tableau 10 doivent être interprétées avec prudence. En effet, une part importante de ces opérations est aujourd'hui constituée par des échanges de taux d'intérêt (*swaps* de taux) dont la comptabilité bancaire retrace les montants « notionnels » (non échangés).

² Ces soldes peuvent également être rapportés aux capitaux propres, ce qui ne change pas fondamentalement les résultats. En tout état de cause, ce n'est qu'au cours de la période récente que les capitaux propres ont commencé à jouer un rôle important pour les banques françaises.

³ Ces données comptables nationales de l'OCDE ne sont que partiellement harmonisées. La comparaison des évolutions dans le temps pour chaque pays a plus de signification que les comparaisons entre pays.

Graphique 8



Graphique 9

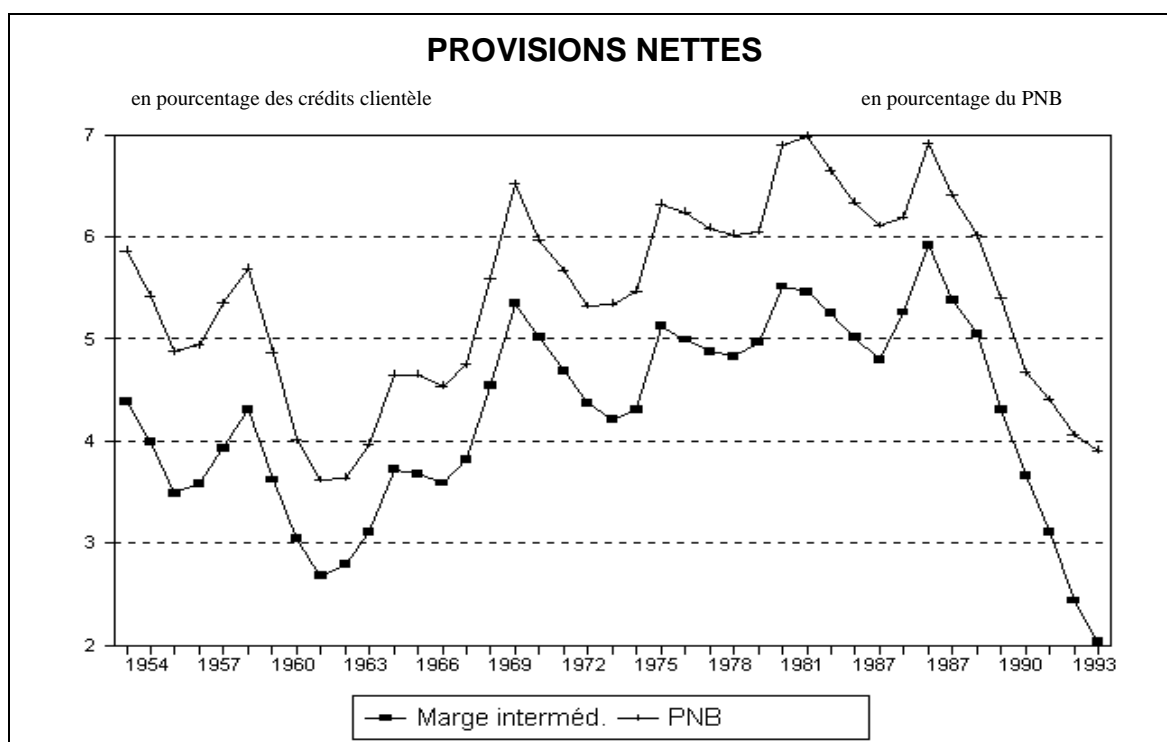


Tableau 11

RENTABILITÉ DES BANQUES (a)				
Comparaison internationale				
<i>(en pourcentage)</i>				
	1980	1985	1990	1993
États-Unis				
Bénéfice net/fonds propres.....	13,6	11,2	7,8	14,6
PNB/bilan.....	4,8	5,5	3,9	6,1
Japon				
Bénéfice net/fonds propres.....	7,8	9,4	6,1	2,6
PNB/bilan.....	2,2	1,9	1,4	1,4
Allemagne				
Bénéfice net/fonds propres.....	5,7	8,9	6,4	6,1
PNB/bilan.....	3,9	4,8	4,5	3,2
Royaume-Uni				
Bénéfice net/fonds propres.....	nd	14,0	7,7	12,0
PNB/bilan.....		4,9	5,0	5,1
France				
Bénéfice net/fonds propres.....	10,0	7,3	6,0	0,1
PNB/bilan.....	7,1	6,5	5,1	3,9
(a) Ensemble des banques commerciales				
nd : non disponible				
Source : OCDE				

5.1. Causes de l'érosion récente de la rentabilité des banques AFB

Trois séries de facteurs sont à l'origine de cette évolution contrastée de la rentabilité des banques AFB. C'est en premier lieu la dynamique des coûts opératoires. Comme on l'a vu, le poids relatif des coûts opératoires dans le PNB tend à baisser jusqu'en 1985, ce qui a favorisé une amélioration du résultat brut d'exploitation qui représentait 32,8 % du PNB en 1985, contre 8,3 % en 1965 et 5,9 % en 1946 (tableau 4). En revanche, de 1985 à 1993, les coûts opératoires ont contribué à dégrader les résultats bancaires, leur croissance devenant plus rapide que celle du PNB. En 1993, le RBE ne représente plus que 30,9 % du PNB.

En deuxième lieu, les résultats nets des banques ont été grevés par la montée des charges liée à leur politique de provisionnement. Le poids des provisions, qui n'a cessé d'augmenter depuis 1946, s'est fortement accru récemment : calculé par rapport au PNB, celui-ci est passé de 3,5 % en 1946, à 14,6 % en 1985 et à 40,1 % en 1993. Exprimées en pourcentage des crédits à la clientèle, les provisions nettes sont passées de moins de 0,5 % au cours des années soixante à plus de 2,5 % en 1993 (cf. tableau 4 et graphique 9). Les provisions ont connu deux hausses brutales : entre 1978 et 1985, au moment de la crise internationale de la dette ; puis entre 1990 et 1993, à la suite de la crise économique, en particulier dans le secteur de l'immobilier, qui s'est traduite par une forte augmentation (de l'ordre de plus de 70 %) des créances douteuses et immobilisées.

C'est d'ailleurs cette montée brutale des provisions en 1992 et 1993 qui explique l'apparition soudaine et exceptionnelle de résultats nets négatifs pour ces deux exercices. Les données du tableau 12 indiquent toutefois que cet accroissement du poids des provisions dans les comptes de résultat bancaires n'est pas propre aux banques AFB et se retrouve à l'étranger.

Tableau 12

POIDS DES PROVISIONS NETTES				
Comparaison internationale (a)				
<i>(en pourcentage du PNB)</i>				
	1980	1985	1990	1993
États-Unis.....	6,4	14,3	19,4	7,6
Japon.....	0,4	1,2	1,2	10,9
Allemagne.....	8,8	13,4	13,4	21,3
Royaume-Uni.....	nd	11,7	11,7	20,3
France.....	18,0	19,3	19,3	26,7

(a) Ensemble des banques commerciales
nd : non disponible
Source : OCDE

La marge d'intermédiation, principal déterminant de la rentabilité bancaire

C'est l'évolution du PNB et de ses composantes qui a été le principal déterminant de la rentabilité des banques AFB sur le long terme. Ce fait est illustré sur le graphique 8 par le parallélisme de la courbe du PNB avec celle du RBE et, dans une moindre mesure, celle du RN, ces trois indicateurs étant exprimés en pourcentage du bilan.

Quant au PNB, son évolution a été très largement dictée par celle de la marge d'intermédiation ; ainsi, c'est la chute brutale du taux de marge d'intermédiation qui a entraîné la baisse de la rentabilité économique des banques AFB, mesurée par le ratio PNB/bilan (graphique 10).

Cette dégradation récente de la marge d'intermédiation est surtout due à deux de ses composantes (graphique 11) : la marge sur opérations avec la clientèle, qui s'est tassée, et surtout les opérations interbancaires et les financements titres (obligations et certificats de dépôt), qui ont augmenté le coût des ressources.

Heureusement, les produits divers hors intermédiation, en forte augmentation (40 % du PNB en 1993), ont compensé partiellement la stagnation puis la baisse de la marge d'intermédiation enregistrées depuis 1985 (graphique 12). Cette hausse importante des produits bancaires « hors intermédiation » provient d'opérations réalisées sur les produits dérivés¹. Ces opérations avaient notamment pour objet de couvrir la position de trésorerie débitrice des banques AFB. Leur développement récent s'est traduit par un accroissement rapide de la taille des hors bilans qui a été mentionné plus haut (tableau 10).

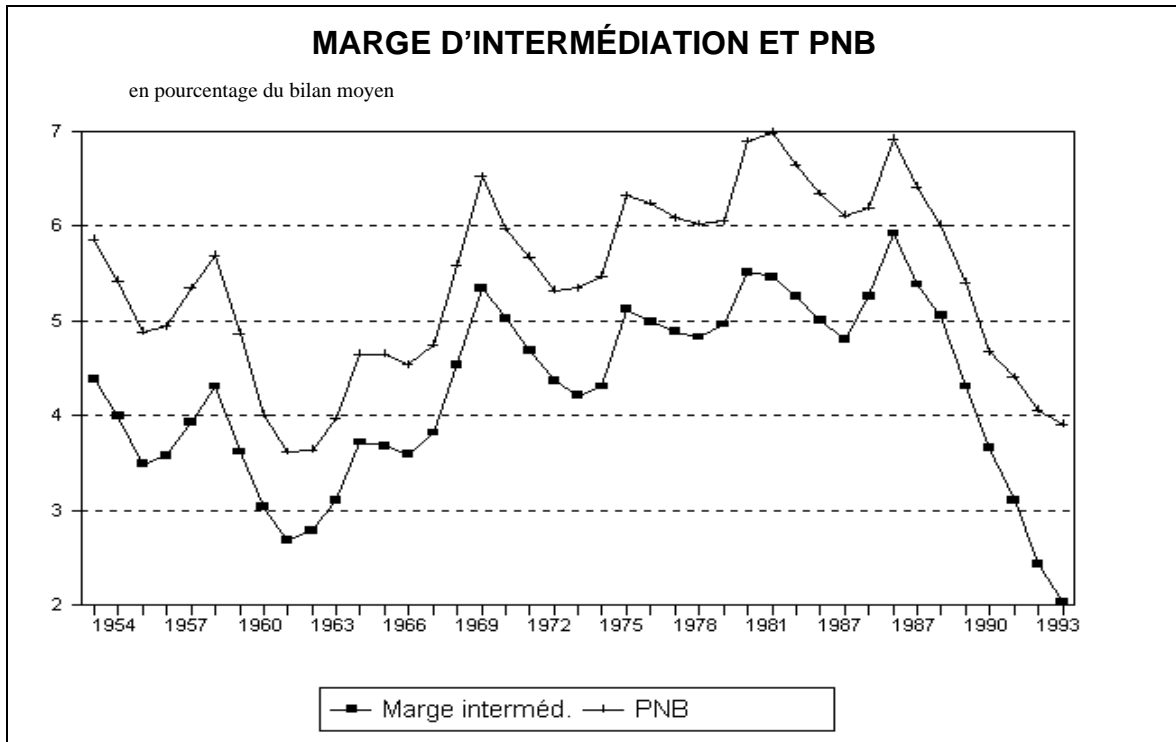
Dans le passé, les banques tiraient leurs résultats de la marge entre le rendement de leurs avoirs et le coût de leurs ressources. Or cette marge, qui dépassait 2 % avant 1988, s'est nettement réduite depuis lors (graphique 13).

Cette évolution défavorable de la marge d'intermédiation est due à la conjonction de quatre facteurs :

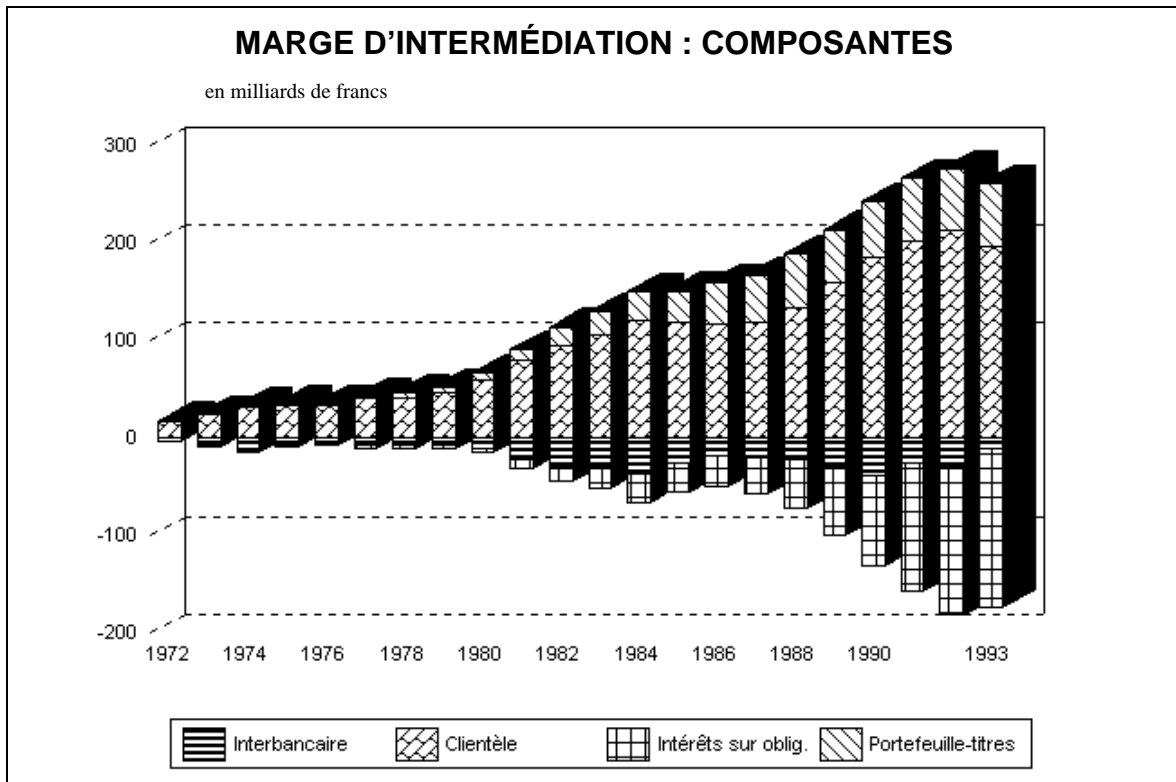
- l'impact de l'évolution des taux d'intérêt, qui a été particulièrement brutale au cours de la période récente ;
- la déformation de la structure de bilan des banques ;
- l'effet volume d'activité, avec la forte décélération enregistrée au cours des dernières années ;
- enfin, l'accroissement de la pression concurrentielle, à la suite de la libéralisation du système financier français.

¹ Ce constat est effectué par la Commission bancaire dans son Rapport 1993, p. 60.

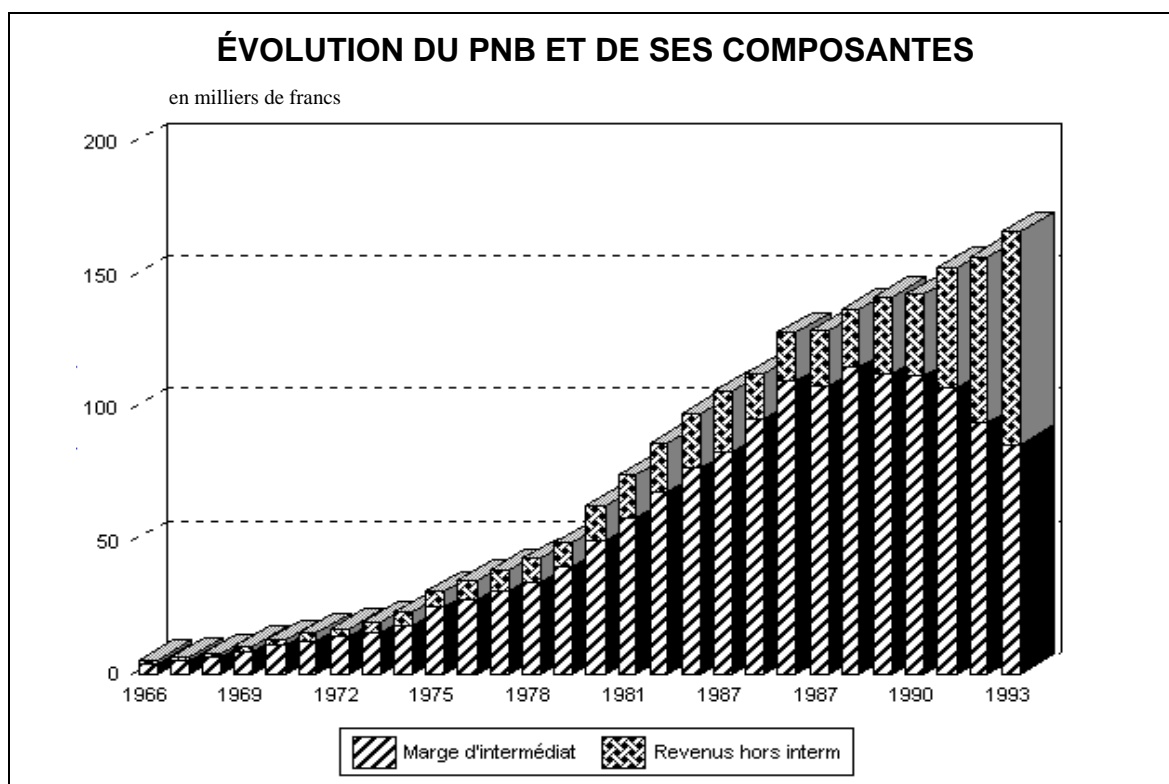
Graphique 10



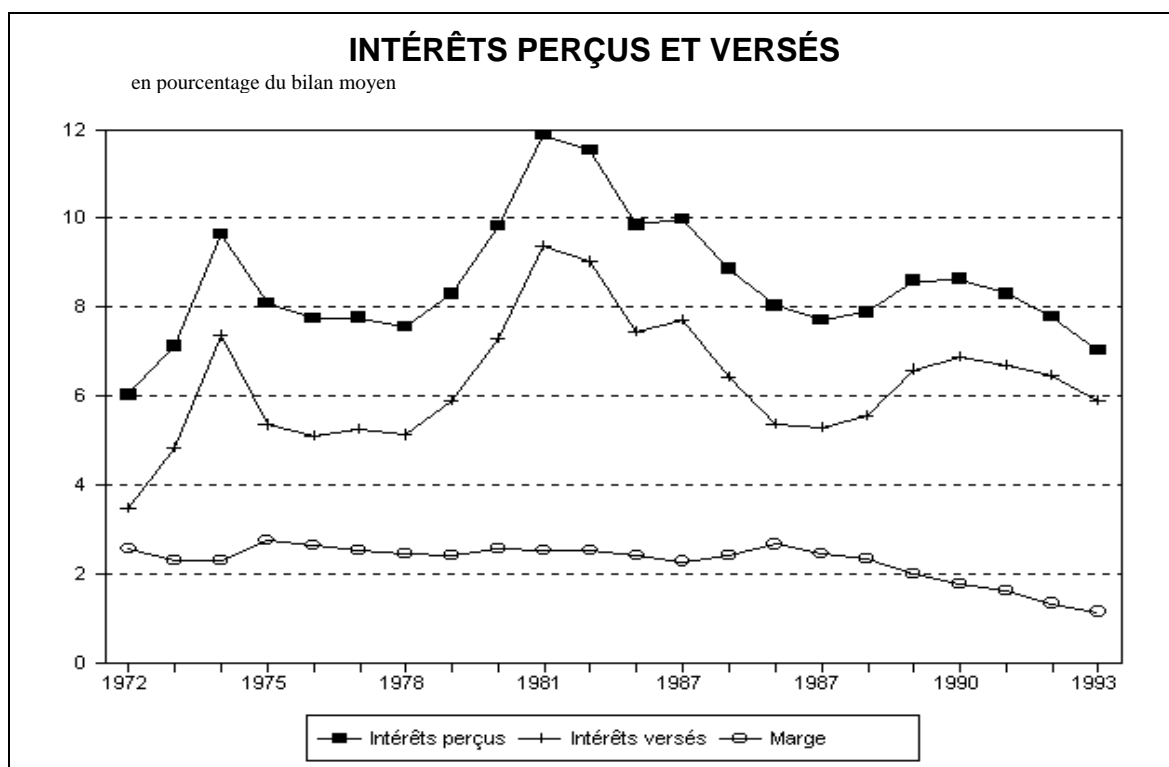
Graphique 11



Graphique 12



Graphique 13

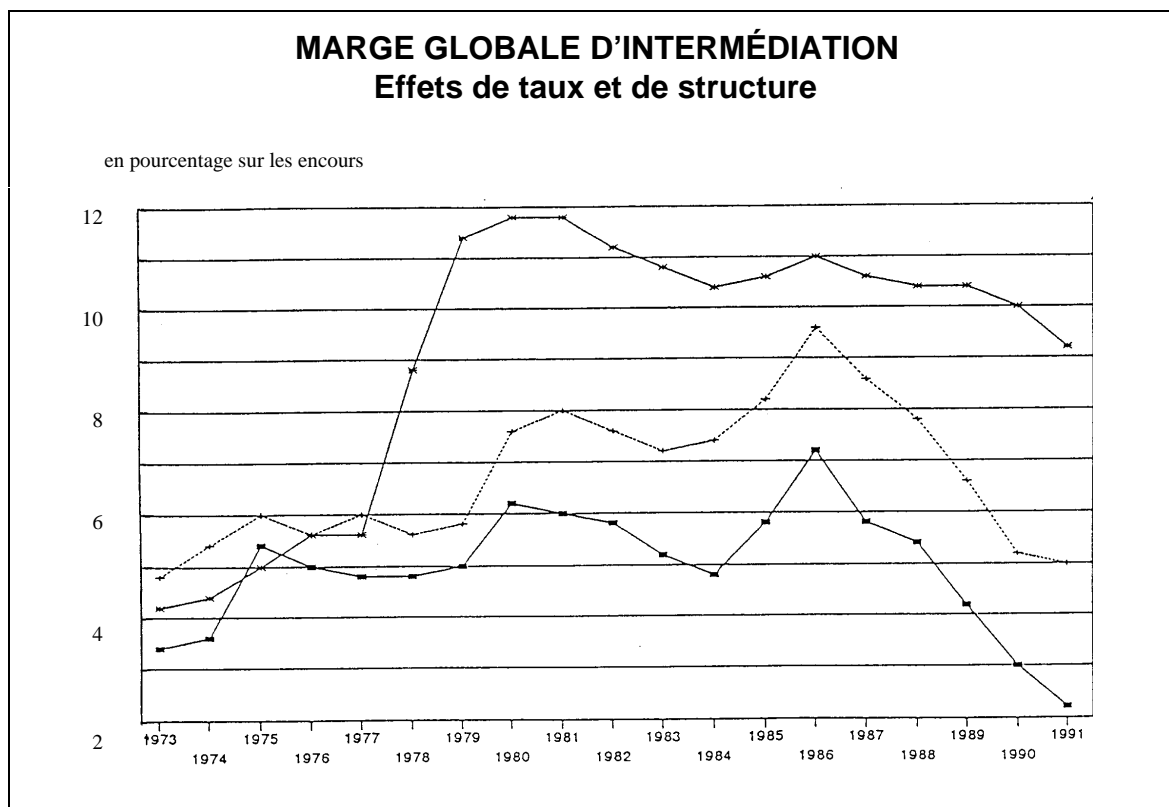


5.2. Impact des taux d'intérêt et des structures des bilans

Il est difficile de mesurer la part revenant à ces quatre facteurs explicatifs. On a cependant tenté de simuler le poids des deux premiers effets — effets de taux et de structure de bilan — à l'aide d'une maquette du compte d'exploitation simplifié des banques AFB¹. Le principe en est simple : la marge d'intermédiation est calculée en supposant successivement (a) que les taux d'intérêt demeurent constants, puis (b) que les structures de bilan restent inchangées à partir de 1972².

Les résultats de ces simulations sont présentés sur le graphique 14 : il y apparaît que les marges d'intermédiation simulées à taux d'intérêt et à structures de bilan constants sont largement supérieures à la marge effective. Il peut en être déduit que l'effet de taux d'intérêt et l'effet de structure de bilan ont eu un impact défavorable sur la rentabilité des banques AFB. Si l'on en croit les résultats de ces simulations, la montée des taux d'intérêt de la fin des années soixante-dix (graphique 15), imposée par l'environnement international, aurait fortement pesé sur les marges bancaires. Il est vrai que la politique monétaire a alors cherché à atténuer l'impact de cet effet de taux par le jeu des réserves obligatoires.

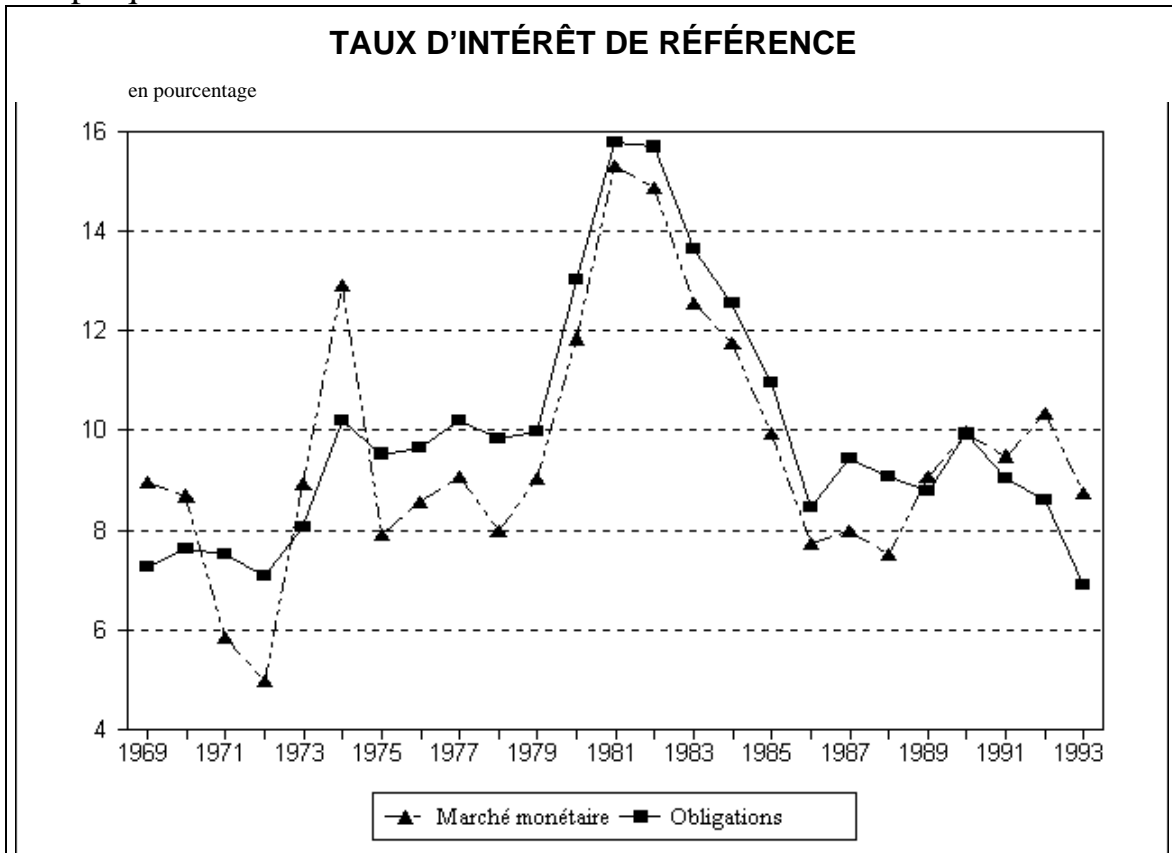
Graphique 14



¹ Utilisant une méthodologie voisine, une étude de la Commission bancaire (1990) aboutit à des conclusions comparables aux nôtres.

² L'année 1972 a été retenue comme point de départ de cette analyse pour des raisons de disponibilité de données détaillées sur les comptes de résultat.

Graphique 15



Quant à l'effet de structure, il est largement lié au processus de marchandisation des bilans bancaires qui s'est traduit par une sensibilité accrue des résultats des banques aux variations des taux d'intérêt directs au cours de la période récente. Une étude de la Banque de France (1994) montre ainsi que les opérations bancaires à taux variable ont désormais un poids important, cette proportion étant légèrement plus élevée au passif qu'à l'actif.

5.3. Le renchérissement des ressources bancaires

Les transformations enregistrées dans la structure des passifs bancaires ont amené une hausse du coût des ressources. Celle-ci est liée à la diminution de la part des dépôts à vue — qui est passée de 95,9 % à 30,8 % des ressources clientèle de 1950 à 1993 (tableau 13) — et à l'augmentation corrélatrice de la proportion du passif rémunéré, qu'il s'agisse des comptes d'épargne, des comptes à terme et, plus récemment, des obligations et des certificats de dépôt.

Tableau 13

STRUCTURE DES RESSOURCES CLIENTÈLE EN FONCTION DES MODES DE RÉMUNÉRATION						
<i>(en pourcentage du total)</i>						
	1950	1960	1970	1980	1990	1993
Ressources non rémunérées :						
dépôts à vue.....	95,9	85,1	63,9	55,1	37,5	30,8
Ressources à taux réglementés :						
comptes d'épargne à régime spécial.....	0,0	0,0	10,1	10,8	9,2	8,2
Ressources à taux de marché :						
obligations.....	0,0	0,3	0,9	4,8	16,7	14,9
autres titres négociables.....	0,0	0,0	1,0	0,8	24,7	36,5
Autres ressources rémunérées :						
comptes à terme et bons de caisse.....	4,1	14,6	24,1	28,5	11,9	9,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : D'après les données de la Commission bancaire

Cette évolution défavorable de la structure des ressources bancaires résulte du changement de comportements des agents économiques, qui ont partiellement délaissé les dépôts bancaires traditionnels au profit de placements plus rémunérateurs et aussi liquides, principalement les parts d'OPCVM.

Le rôle important joué par le renchérissement des ressources dans le pincement des marges bancaires est illustré par l'évolution des taux d'intérêt apparents, décrite par le tableau 14. Pour les opérations avec la clientèle comme pour les opérations interbancaires, les marges se sont sensiblement dégradées à la suite d'une hausse du coût moyen des ressources empruntées.

Tableau 14

RENDEMENT DES EMPLOIS ET COÛT DES RESSOURCES Taux d'intérêt moyens apparents					
<i>(en pourcentage des encours)</i>					
	1972	1978	1983	1988	1993
Opérations avec la clientèle					
Rendement moyen des crédits.....	8,7	11,1	13,1	10,2	10,2
Coût moyen des dépôts.....	3,0	4,9	6,4	4,4	6,5
Marges	5,7	6,2	6,7	5,8	3,7
Opérations interbancaires					
Rendement moyen des prêts.....	5,3	6,3	9,2	7,3	7,7
Coût moyen des emprunts.....	4,6	6,2	9,0	7,4	7,9
Marges	0,7	0,1	0,2	-0,1	-0,2
Intérêts sur obligations.....	5,7	9,1	11,2	6,6	7,2
Ensemble des opérations					
(A) Rendement moyen des emplois.....	6,0	7,6	9,8	7,9	7,0
(B) Coût moyen des ressources.....	3,5	5,1	7,4	5,6	5,9
Marge globale d'intermédiation (A) – (B).....	2,5	2,4	2,4	2,3	1,1

Source : Taux apparents calculés à partir des données de la Commission bancaire

5.4. Intensification de la concurrence et risques de surcapacité

Toutefois, les effets de taux d'intérêt et de structure d'activité ne suffisent pas à expliquer la baisse de la marge d'intermédiation depuis 1986, puisque les marges simulées à taux d'intérêt et à structures de bilan constantes sont elles-mêmes orientées à la baisse.

On est ainsi conduit à considérer que l'érosion récente des marges bancaires est également due à d'autres facteurs. Il y a certainement des causes conjoncturelles, et donc passagères, à cette dégradation des résultats. Ainsi, les encours de crédits à la clientèle exprimés en francs constants ont-ils diminué de près de 5 % de 1990 à 1993. Cette évolution est sans doute largement imputable à la mauvaise conjoncture économique : l'économie française a connu en 1992-1993, en effet, la récession la plus profonde de l'après-guerre.

On peut néanmoins se demander s'il n'y a pas également des causes plus structurelles à l'érosion de la rentabilité bancaire, au premier rang desquelles il faudrait mettre le renforcement de la concurrence (Nouy, 1993). La déréglementation financière des années quatre-vingt a largement contribué à intensifier la concurrence, par deux voies différentes (Maarek, 1995). D'une part, en ouvrant les marchés bancaires à de nouveaux entrants, banques étrangères et non-banques ; et d'autre part, en favorisant la création de substituts aux produits d'épargne et de financement traditionnels des banques. S'agissant des financements, il apparaît — comme le suggère le tableau 15 — que la part des crédits bancaires dans les financements totaux a fortement diminué, notamment depuis le début des années quatre-vingt.

Tableau 15

TAUX D'INTERMÉDIATION DES FINANCEMENTS (a)								
<i>(en termes d'encours)</i>								
Crédits bancaires en pourcentage du total des financements (b)	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1992	1993
Établissements de crédit.....	68,3	49,9	55,8	47,6	45,7	44,2	42,2	38,2
Banques AFB.....	32,2	18,7	20,3	19,5	18,4	18,3	17,0	14,7
(a) Intermédiation <i>stricto sensu</i> , ou « demandée » selon la terminologie du Conseil national du crédit								
(b) Total des financements au sens de la Banque de France : titres émis par les agents non financiers sur les marchés domestiques et internationaux + crédits reçus par les agents non financiers								
Sources : D'après les données de la Commission bancaire – D'après la base de données Mefisto								

La libéralisation financière — qui s'est traduite en Europe par la création du marché unique des capitaux en 1990 — a également favorisé la restructuration de l'industrie bancaire et financière. On peut penser que tous les effets de cette restructuration, et notamment les économies d'échelle, ne se sont pas encore fait pleinement sentir. L'industrie bancaire serait ainsi en situation de surcapacité depuis quelques années. Pour préserver leurs parts de marché, les banques — dont les prix sont la principale arme — sont incitées à vendre au coût marginal. Et comme la banque est une industrie à forts coûts fixes, il en est résulté une dynamique de réduction des marges et de baisse de la rentabilité.

Les banques AFB ont profondément évolué depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Deux grandes étapes peuvent être discernées dans cette transformation. C'est, en premier lieu, la phase de bancarisation, qui a été particulièrement intense au cours des années soixante et soixante-dix. Le réseau AFB a mis en place un appareil de production très développé, dont l'efficacité n'a cessé de s'accroître à la suite de gains de productivité permanents. Puis, ce fut la phase de déréglementation et de désintermédiation des années quatre-vingt qui a remis en cause le mode de fonctionnement traditionnel des banques. Les banques AFB ont été fragilisées par les transformations de leur environnement. Mais

elles ont commencé à redéployer leur activité et sont actuellement engagées dans une phase de restructuration, ainsi que l'ensemble des systèmes bancaires français et européen.

Par ailleurs, l'analyse des banques AFB sur une longue période a révélé que l'évolution de l'activité bancaire obéit à une triple logique : industrielle, financière et réglementaire. *Industrielle*, parce que les banques sont des entreprises dont l'objectif premier est, plus encore aujourd'hui qu'hier, d'optimiser les résultats du compte d'exploitation, étant donné l'environnement qui s'impose à elles. *Financière*, car les banques sont immergées, d'une manière croissante, dans un système financier global dont elles sont un des rouages. *Réglementaire*, enfin, car leur rôle stratégique et leur situation particulière dans l'économie font que les banques sont les agents productifs les plus réglementés et que les grandes mutations bancaires ont été associées, comme on l'a vu, à des vagues successives de réglementation et de déréglementation.

Bibliographie

Banque de France (1994), Rapport du groupe de travail sur « La sensibilité des bilans bancaires aux modifications des taux de référence », publié dans le *Rapport annuel 1993 du Conseil national du crédit*.

Conseil national du crédit (1990), « La mesure de la productivité dans les établissements de crédit », juin 1990.

Commission bancaire (1990), « L'effet des fluctuations de taux bancaires et de structures d'activité sur les marges des banques AFB, de 1978 à 1989 », *Études et analyses comparatives*, « Les résultats des établissements de crédit et des maisons de titres en 1989 ».

Dietsch M. (1990), « Coûts et concurrence dans l'industrie bancaire », *Rapport pour le Conseil national du crédit et l'Association française des banques*.

Dubois P. (1980), « La rupture de 1974 », *Économie et Statistique*.

Lévy - Garboua L. et V. (1972), « Les coûts opératoires des banques françaises : une étude statistique », *Revue d'économie politique*, mars 1972.

Maarek G. (1995), « Déréglementation et cycle bancaire à l'étranger », *Banque*, février 1995.

Nouy D. (1993), « La rentabilité des banques françaises », *Revue d'économie financière*, hiver 1993-1994.

Patat J.-P. et Lutfalla M. (1986), *Histoire monétaire de la France au XX^e siècle*, Economica.

Sassenou (1992), « Économies de coûts dans les banques et les caisses d'épargne, impact de la taille et de la variété de produits », *Revue économique*, mars 1992.